

# INFORMATIONS SUR LE CORONAVIRUS ÉQUIN – ADDENDUM POUR LES VÉTÉRINAIRES v2021-09-06

Recommandations juridiquement non contraignantes des facultés Vetsuisse de Berne et de Zurich et d'Equinella (plateforme d'annonce et d'information pour la détection précoce des maladies équinnes).

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Pour des informations générales sur l'infection par le coronavirus équin (infection par l'ECoV), y compris les symptômes, le diagnostic, l'évolution et le pronostic, veuillez consulter l'aide-mémoire « Informations sur le coronavirus équin pour les propriétaires et détenteurs de chevaux et les propriétaires d'écurie ». Cet aide-mémoire peut être remis aux groupes concernés.
- Le présent addendum pour vétérinaires décrit la procédure diagnostique, la démarche thérapeutique et les mesures d'hygiène proposées, avec les détails nécessaires pour les vétérinaires.

## DIAGNOSTIC (PREMIÈRE ÉVALUATION)

- En cas de suspicion claire d'infection due à l'ECoV, isoler immédiatement les chevaux atteints des autres chevaux encore en bonne santé jusqu'à ce que l'on ait posé le diagnostic ou établi que l'ECoV n'est pas la cause de la maladie.
- Mettre l'écurie en isolement jusqu'à ce que les résultats soient connus, ce qui veut dire qu'aucun cheval ne doit entrer dans la ferme ou en sortir, excepté pour les promenades (voir remarques dans l'aide-mémoire susmentionné).

**Le diagnostic est posé sur la base de la mise en évidence du virus dans les fèces.**

- Une analyse sérologique n'est pas indiquée dans les cas aigus.

### Échantillons recommandés

- Fèces
- Frottis rectal à l'aide d'un écouvillon
- Les écouvillons nasaux ne peuvent pas être utilisés pour le diagnostic

**NOTA BENE :** après le prélèvement, placer les fèces dans un gobelet à fèces ou à urine propre (non stérile). En cas de prélèvement par écouvillonnage rectal, mettre l'écouvillon dans un récipient propre (gobelet à fèces ou à urine, tube à lait stérile) ou dans un milieu de transport spécial pour virus, couper l'écouvillon et fermer le récipient qui le contient. Ne pas utiliser de systèmes avec écouvillons pour analyse bactériologique car ils contiennent une gélose qui inhibe la PCR. Les écouvillons spéciaux avec un milieu de transport pour virus sont disponibles dans tous les laboratoires.

### Tests recommandés

- PCR quantitative (qPCR) pour l'ECoV.  
Plusieurs laboratoires proposent cette analyse (par ex. l'Institut de virologie de la faculté Vetsuisse de Zurich et IDEXX).

## **MESURES À PRENDRE À L'ÉCURIE EN CAS DE SUSPICION OU DE CONFIRMATION D'INFECTION DUE À L'ECOV**

Notification au système d'annonce des maladies infectieuses équinées « Equinella » par le vétérinaire\* ([www.equinella.ch](http://www.equinella.ch)) !

### Sources de contamination

- Infection par contact
- Fèces de chevaux présentant des symptômes cliniques (excrétion pouvant durer jusqu'à 3 mois)
- Fèces de chevaux atteints de la forme subclinique de la maladie

## **MESURES D'HYGIÈNE DANS L'EXPLOITATION**

- Détenir les chevaux testés positifs aussi loin que possible les uns des autres (au minimum 10 m d'écart), si possible pas directement en face de l'autre côté de l'allée de l'écurie.
- Aménager un sas muni de rubans de signalisation.
- Installer 2 pédiluves remplis de produit désinfectant. Placer un pédiluve au début du sas (#1) et l'autre à la fin (#2). Changer la solution désinfectante tous les jours. Entre les deux pédiluves, mettre à disposition des bottes en caoutchouc et des manteaux (avec possibilité de les suspendre) utilisés uniquement dans la zone d'isolement, une boîte de gants à usage unique, un produit désinfectant pour les mains et une poubelle. Informer les propriétaires de chevaux et le propriétaire de l'écurie sur la manière d'utiliser et d'éliminer les produits de désinfection en respectant l'environnement.
- Entrée dans le sas :
  - mettre les gants
  - ôter ses souliers et mettre les bottes en caoutchouc mises à disposition
  - mettre le manteau
  - pénétrer dans la zone contaminée
- Sortie du sas :
  - marcher dans le pédiluve (#2)
  - ôter le manteau
  - ôter les bottes et mettre ses souliers
  - ôter les gants et les jeter, se désinfecter les mains
  - marcher dans le pédiluve (#1) avec ses souliers
- Se désinfecter les mains avant et après chaque contact avec un cheval.
- Pour nettoyer les boxes, utiliser des pelles et des brouettes différentes pour chaque groupe.
- Les excréments et autres matériaux organiques devraient être entreposés de manière à ce que les autres chevaux n'y aient pas accès, mais peuvent être mis sur le même tas de fumier.
- Ne pas sortir de la zone d'isolement les licols, les longes et le matériel de pansage des chevaux en quarantaine.
- Ne pas utiliser les pâturages, paddocks et autres endroits où les chevaux malades se sont tenus auparavant pour d'autres chevaux durant 7 jours (mieux : pendant 4 semaines).
- Les chevaux en isolement devraient si possible être nourris et soignés par une autre personne. Si ce n'est pas possible, s'occuper d'abord des chevaux qui ne se trouvent pas dans le secteur d'isolement, puis des chevaux en isolement.

## LEVÉE DE LA QUARANTAINE

Il existe en principe 2 variantes pour lever la quarantaine dans une écurie. Le choix de la variante doit être discuté avec le propriétaire de l'écurie et les propriétaires de chevaux. Nettoyer et désinfecter minutieusement les boxes avant de lever la quarantaine. Les coronavirus équinus sont facilement inactivés par les produits de désinfection courants.

L'avantage de la variante 1 est qu'elle permet de détecter les excréteurs potentiels. Le risque qu'un porteur non détecté continue à disséminer l'agent infectieux est donc plus faible qu'avec la variante 2. En outre, si les résultats des tests sont négatifs, la quarantaine peut être levée plus tôt. L'inconvénient est que les échantillonnages sont coûteux.

Discuter des avantages et des inconvénients des deux options avec toutes les personnes impliquées (propriétaires de chevaux, propriétaire de l'écurie, autres vétérinaires actifs dans l'exploitation) et décider d'une procédure commune. En principe, il n'est pas exclu que des excréteurs permanents atteints d'infection subclinique soient identifiés (l'ECoV excrété dans les fèces a été détecté jusqu'à trois mois après la disparition des symptômes) et il convient de discuter au cas par cas de la manière de traiter cette situation.

### VARIANTE 1 - ÉCHANTILLONNAGE DES ANIMAUX DE CONTACT

- Le virus pouvant être excrété tant par les chevaux cliniquement malades que ceux atteints d'infection subclinique, tester tous les chevaux de contact au cas où un cheval présente un résultat d'analyse positif. Cela inclut également les animaux chez lesquels une contamination fécale pourrait s'être produite par le biais du personnel ou de l'équipement.
  - Prélever 2 échantillons de fèces à intervalle de 7 jours.
- Si tous les chevaux sont négatifs, la quarantaine peut être levée après réception du deuxième résultat négatif, pour autant que le cheval initialement testé positif ait été placé en isolement. Ne libérer l'animal concerné de l'isolement qu'après la disparition de tous les symptômes et l'obtention de 2 échantillons fécaux négatifs à 7 jours d'intervalle. Le premier échantillon peut être prélevé 24 h après la disparition des symptômes (REMARQUE : plus le temps passe, plus la probabilité que l'échantillon soit négatif est élevée).
- Si d'autres chevaux positifs sont identifiés, poursuivre la quarantaine de l'écurie jusqu'à ce que tous les chevaux ne présentent plus de symptômes.
  - Si tous les chevaux ne présentent plus de symptômes, prélever à nouveau 2 échantillons de fèces à 7 jours d'intervalle et ne lever la quarantaine que lorsque tous les chevaux sont négatifs.
  - Il est également possible de maintenir une quarantaine de 4 semaines sans effectuer d'autres tests lorsque tous les chevaux ne présentent plus de symptômes.

### VARIANTE 2 – PAS D'ÉCHANTILLONNAGE DES ANIMAUX DE CONTACT

- Si les propriétaires d'écurie et les propriétaires de chevaux décident de ne pas procéder à des prélèvements, mettre l'écurie en isolement pendant au moins 2 semaines et faire mesurer la température des chevaux deux fois par jour.
- Si aucun autre cheval ne présente de symptômes de maladie, l'écurie peut reprendre son activité normale, à condition que le cheval testé positif ait été placé en isolement. Ne libérer l'animal concerné de l'isolement qu'après la disparition de tous les symptômes et l'obtention de 2 échantillons fécaux négatifs à 7 jours d'intervalle. Le premier échantillon peut être prélevé 24 h après la disparition des symptômes (REMARQUE : plus le temps passe, plus la probabilité que l'échantillon soit négatif est élevée).
- Si d'autres chevaux présentent des symptômes, prolonger la quarantaine de l'écurie jusqu'à ce que tous les chevaux ne présentent plus de symptômes. Observer ensuite une quarantaine de 4 semaines supplémentaires ou prélever 2 échantillons de fèces à 7 jours d'intervalle. La quarantaine n'est levée que lorsque tous les chevaux sont testés négatifs.